SECTEUR DE TAILLE MINIMALE DE LOGEMENTS

DESCRIPTION

Villeurbanne a mis en place une bonne pratique urbanistique pour lutter contre les divisions excessives des logements neufs et anciens en fixant des surfaces définies par les Secteurs de Taille Minimale de Logements (STML). Ils définissent des critères précis pour les surfaces habitables, permettant d'assurer le confort des résidents.

Cette démarche vise à préserver la qualité de vie des habitants en évitant la création de logements trop petits et non fonctionnels. Par ce biais. la commune lutte contre la précarité, le mal logement et la promiscuité.

En outre, cette bonne pratique préserve les logements de transformations qui pourraient compromettre leur valeur patrimoniale et esthétique. Le patrimoine immobilier de la ville reste donc adapté et fournit aux habitants des conditions de vie dignes.



CONTACT

Villeurbanne, 2019

Mairie Villeurbanne: 04 78 03 67 67

THÉMATIQUES

Logement et Habitat / Construction

REPÈRES

5,25



